

Les Quartiers Prioritaires du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir

L'Observatoire

NOVEMBRE 2024

La politique de la ville, mise en place depuis plus de 40 ans, est une initiative publique qui vise à **lutter contre les inégalités persistantes et les enjeux socio-économiques** croissants dans les territoires. La géographie prioritaire de cette politique cherche à cibler de manière plus précise les quartiers en difficulté, appelés « quartiers prioritaires », définis par l'État comme des zones où la population à faibles revenus est concentrée.

L'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités sociales et territoriales. Elle intervient directement dans ces quartiers afin d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Un contrat cadre partenarial, élaboré en collaboration avec les acteurs locaux et les habitants, fixe **les priorités territoriales et locales, les actions à entreprendre et les contributions de chacun**.

Depuis 2024, le **contrat « Engagements Quartiers 2030 »** remplace, sur Grand Paris Sud Est Avenir, les précédents contrats de ville et introduit de nouvelles orientations. Ce contrat, d'une durée de six ans (2024-2030), concerne **sept villes et neuf quartiers prioritaires**, représentant 37 300 habitants.

Cette publication présente **quelques indicateurs chiffrés et des actions concrètes**, à mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires. Ces actions sont précisées dans le Contrat Engagements Quartiers 2030, outil opérationnel de la politique de la ville.



9

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)



37 300

habitants



12 %

habitants de GPSEA



moins de 16 000 €

niveau de vie des ménages (annuel)

Les chiffres clés

9

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

C'est un zonage, sur lequel s'applique la politique de la ville, qui rassemble les populations les plus en difficulté économique. Ils constituent une partie d'une ou plusieurs commune(s) et les communes peuvent avoir plusieurs quartiers sur leur territoire.

1

Contrat Engagements Quartiers 2030

Dès lors qu'une intercommunalité abrite un ou plusieurs QPV, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 a rendu obligatoire la signature d'un contrat à l'échelle territoriale. Il est piloté par l'Etat, GPSEA et les 7 communes concernées. Voir page 8 : Pour aller plus loin.

5

Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU)

Un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain répond aux objectifs stratégiques du volet urbain du Contrat Engagements Quartiers 2030 sur les QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.



175 QPV

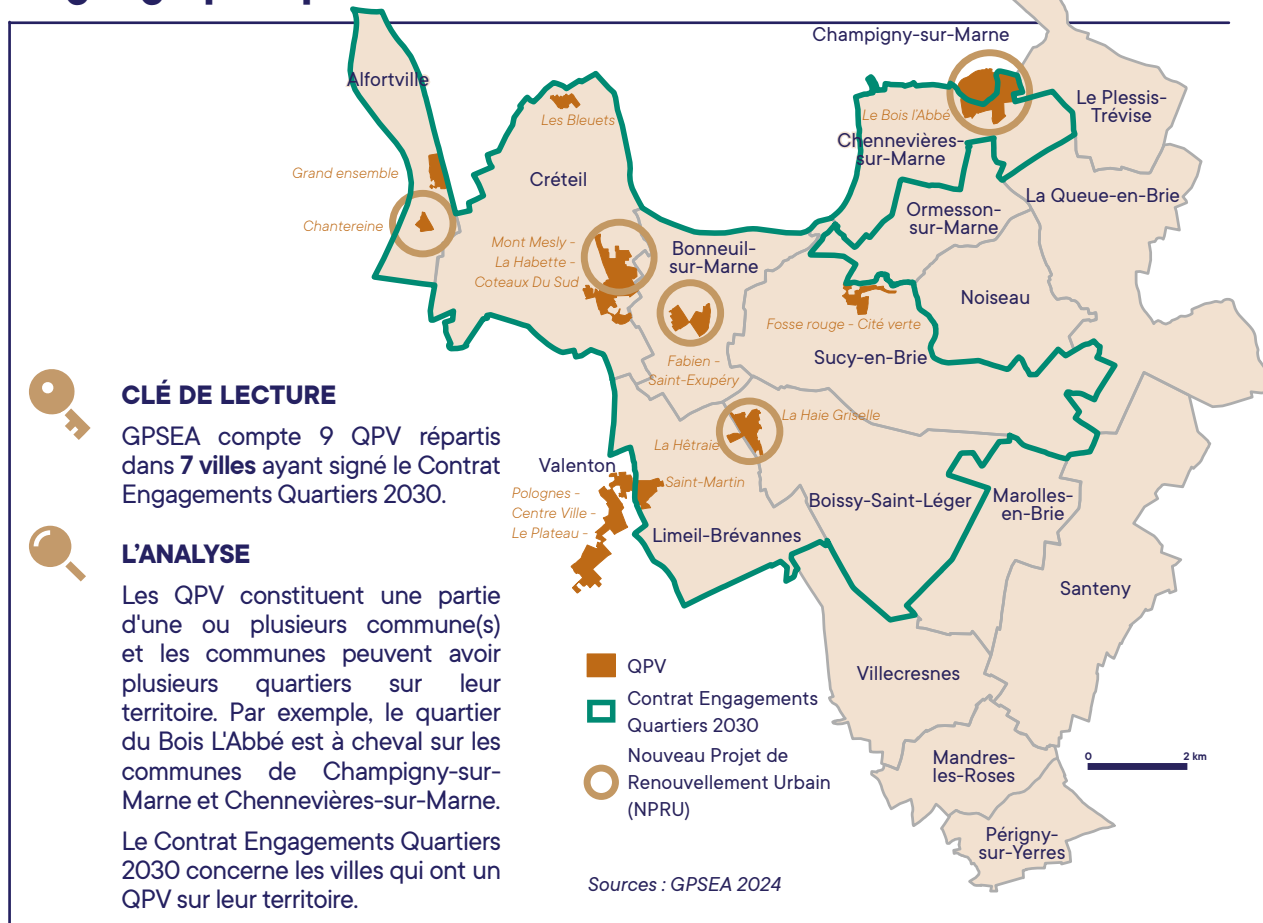
MGP



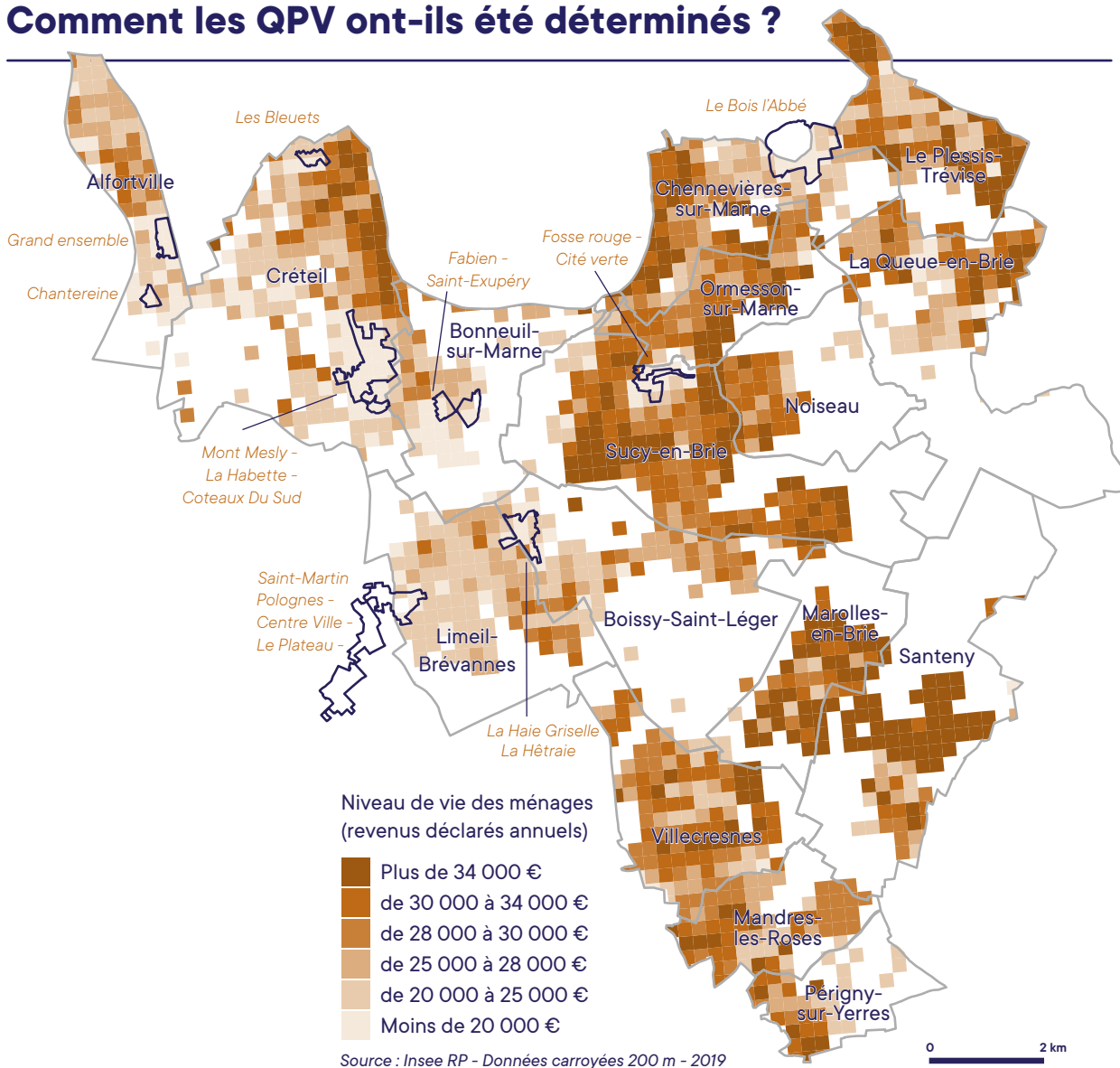
102 PRU

MGP

La géographie prioritaire de GPSEA



Comment les QPV ont-ils été déterminés ?



CLÉ DE LECTURE

Les quartiers prioritaires ont été identifiés à partir de données carroyées (carreaux de 200m de côté) de l'Insee issues de la source Revenus localisés sociaux et fiscaux. L'emplacement des QPV correspond aux **zones où les revenus sont les plus bas**.



L'ANALYSE

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été **mise à jour au 1er janvier 2024**. C'est la première révision de la géographie prioritaire depuis 2014. Les critères de définition des QPV restent les mêmes : il s'agit de quartiers de plus de 1 000 habitants, situés dans des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, où les revenus des ménages sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

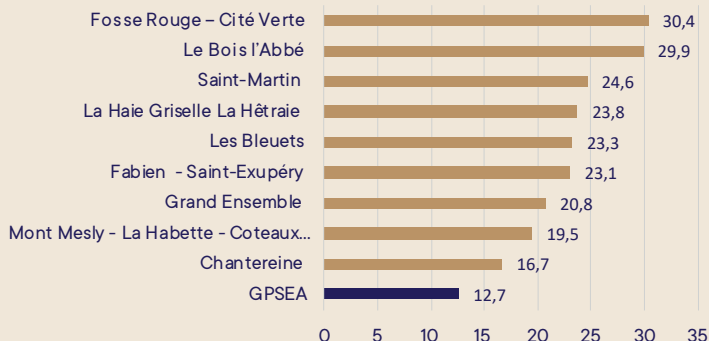
Ces quartiers, initialement définis par la loi "Lamy" de 2014, bénéficient de **dispositifs spécifiques en matière de fiscalité, emploi, éducation et insertion**. La loi de 2014 a introduit un critère unique de pauvreté pour définir ces zones prioritaires, permettant ainsi une meilleure focalisation des politiques publiques sur les besoins réels des populations.

Le Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir exerce **la compétence de la politique de la ville** dont le pilotage est partagé entre l'Etat, GPSEA et les villes concernées. Les orientations du Contrat Engagements Quartier 2030 sont déclinées par les communes en fonction des besoins et spécificités de chacun des QPV.

Le soutien aux familles et la promotion de l'égalité

Part des familles nombreuses*

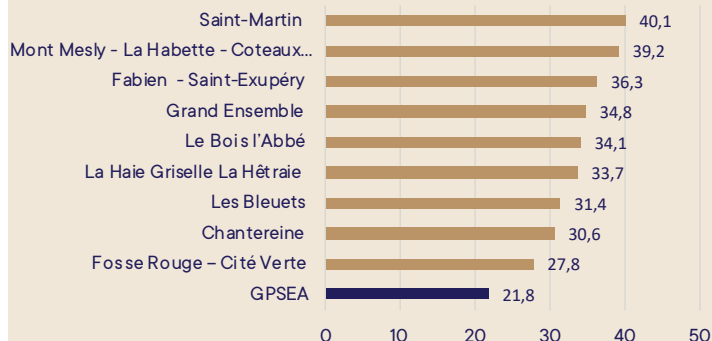
(en % - INSEE RP 2020)



29,9 % des familles du Bois l'Abbé sont composées de 3 enfants ou plus.

Part des familles monoparentales*

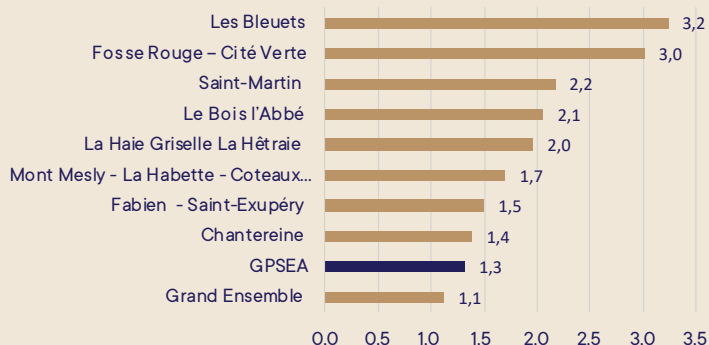
(en % - INSEE RP 2020)



40,1% des familles sont des familles monoparentales dans le quartier Saint-Martin.

Indice de jeunesse*

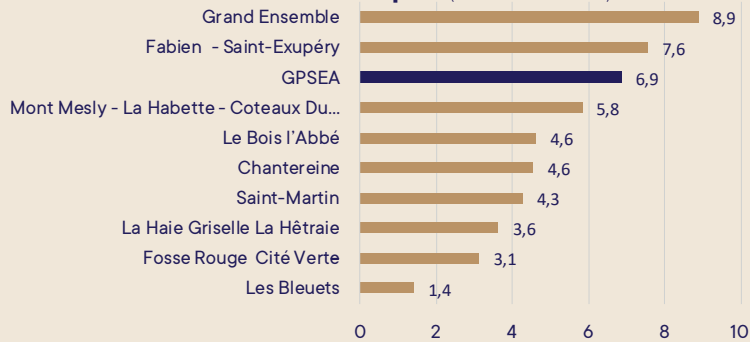
(en % - INSEE RP 2020)



La population du QPV des Bleuets est 3 fois plus jeune que sur le territoire de GPSEA.

Part des personnes de 75 ans et plus

(en % - INSEE 2020)



Le QPV Grand Ensemble compte 8,9 % de personnes de 75 ans et plus.

* définitions p.7



L'ANALYSE

Les indicateurs démographiques des QPV révèlent une présence importante de familles nombreuses (avec trois enfants ou plus), une large représentation des familles monoparentales et une population majoritairement jeune. Si elle diffère selon les quartiers, la part des plus de 75 ans peut y être importante.

Pour répondre à ces défis, plusieurs actions sont prévues dans le Contrat Engagements Quartiers 2030. Elles peuvent **soutenir la parentalité** en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif, avec une attention particulière aux familles monoparentales, souvent de mères assumant seules cette responsabilité. Des échanges d'expériences entre parents, ainsi que la création d'outils spécifiques, peuvent renforcer ce soutien.

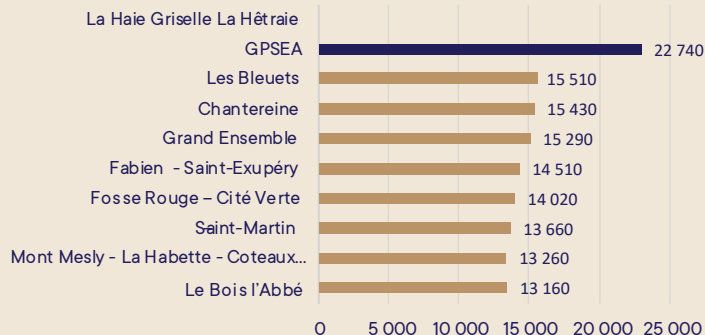
Il est aussi envisagé d'améliorer **l'accès aux soins des populations vulnérables** en les informant sur leurs droits à la santé. En parallèle, une lutte contre les stéréotypes de genre et culturels est prévue pour promouvoir l'égalité.

Cet accompagnement inclut également une attention portée aux personnes âgées. Le vieillissement de la population est un enjeu du nouveau Contrat Engagements Quartiers 2030 ; **le lien social intergénérationnel et l'intégration** sont visés dans des actions locales comme "bien vivre et mieux vivre dans son quartier".

Une solidarité pour accompagner l'autonomie

Revenu médian* des ménages

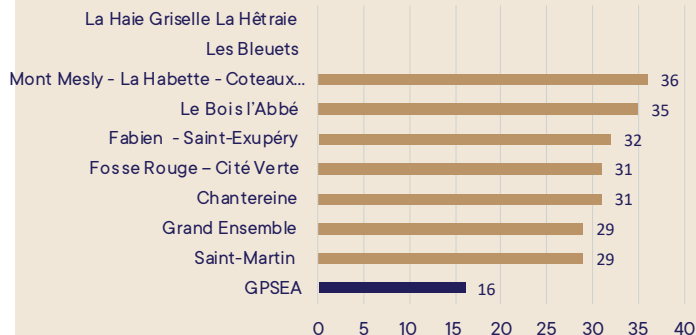
(en €/an - INSEE Filosofi 2021)



Le revenu médian des ménages dans les QPV se situe entre 13 160 et 15 510 €.

Taux de pauvreté à 60 %*

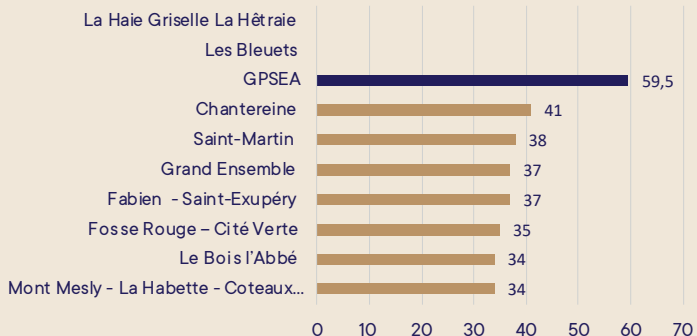
(en % - INSEE RP 2021)



3 QPV ont un taux de pauvreté plus de 2 fois supérieur à celui de GPSEA.

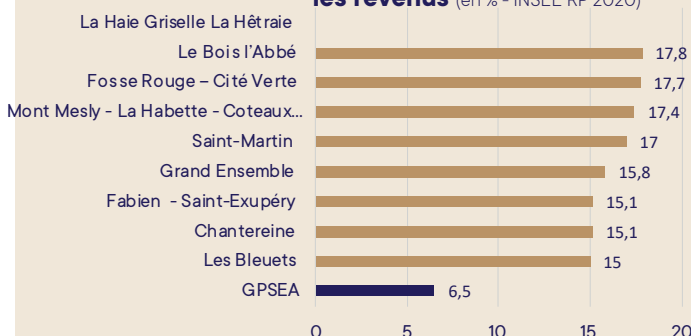
Part des ménages fiscaux imposés

(en % - INSEE RP 2020)



59,5 % des ménages de GPSEA sont imposés, ils sont seulement 34 % au Bois l'Abbé.

Part des prestations sociales* dans les revenus (en % - INSEE RP 2020)



A GPSEA, les prestations sociales représentent 6,5 % des revenus.

* définitions p.7 - Note : certaines données du quartier des Bleuets sont soumises au secret statistique et celles de la Haie-Griselle ne sont pas disponibles.



L'ANALYSE

Le niveau de vie dans les QPV est plus bas que sur le reste des territoires. En effet, le revenu médian des ménages est inférieur à 16 000 euros par an, le taux de pauvreté est très élevé, et une majorité des ménages sont non imposables. Leurs revenus sont par ailleurs composés de plus de 15 % des prestations sociales.

Face à ces constats, des actions concrètes sont proposées dans le Contrat Engagements Quartiers 2030. L'augmentation des demandes d'aides alimentaires et le nombre croissant de bénéficiaires de l'épicerie solidaire ont pu conduire à la création d'un lieu de restauration. Ce dispositif d'économie sociale et solidaire permet de **répondre aux besoins alimentaires** immédiats tout en offrant une alternative solidaire et durable pour les habitants en difficulté.

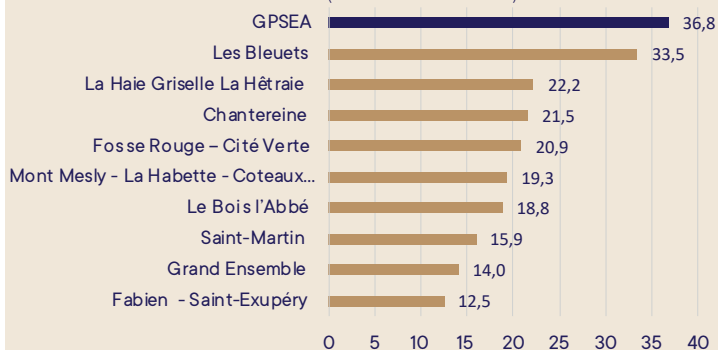
Pour favoriser l'**insertion sociale et économique** des familles, un accompagnement personnalisé selon les besoins et une meilleure accessibilité aux ressources disponibles (dans les domaines du logement, de la culture, du sport, de la santé et de l'aide aux victimes) sont développés. Il s'agit autant d'une démarche "d'aller-vers" que d'une amélioration de l'information aux usagers par la formation d'acteurs relais.

L'**accès aux droits** est également un enjeu important ; cela implique de renforcer la collaboration entre les différents acteurs, afin d'assurer une orientation efficace du public.

L'insertion par l'emploi, un levier pour réduire la précarité

Part des diplômés du supérieur*

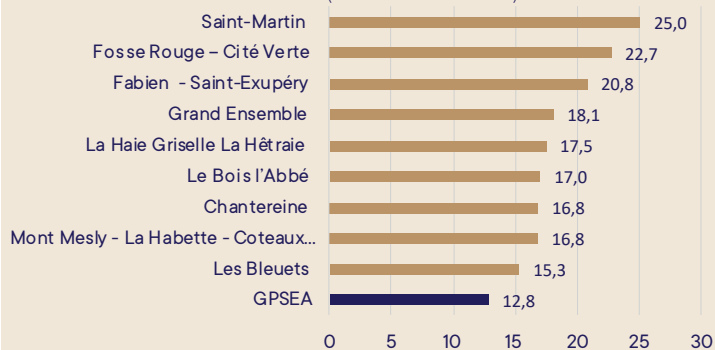
(en % - INSEE RP 2020)



Les habitants du QPV Fabien - Saint-Exupéry ne sont que 12,5 % à être diplômés du supérieur.

Part des emplois précaires*

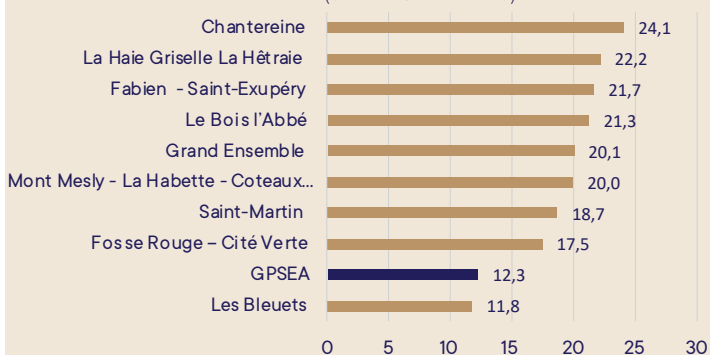
(en % - INSEE RP 2020)



1/4 des habitants du QPV Saint-Martin exercent un emploi précaire.

Taux de chômage*

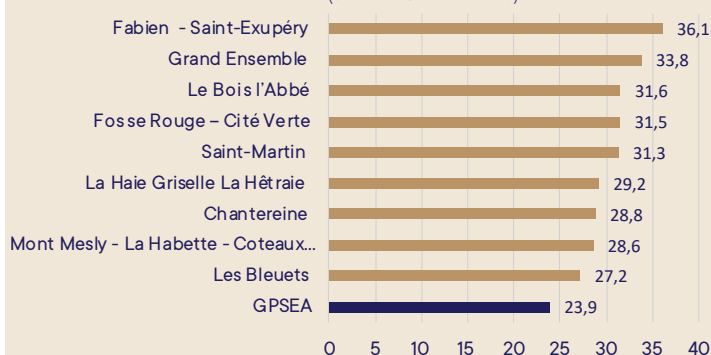
(en % - INSEE RP 2020)



6 QPV sur 9 ont un taux de chômage de 20 % ou plus.

Part des inactifs*

(en % - INSEE RP 2020)



Les inactifs représentent 29,2 % de la population du QPV La Haie-Griselle - La Hêtraie.

* définitions p.7



L'ANALYSE

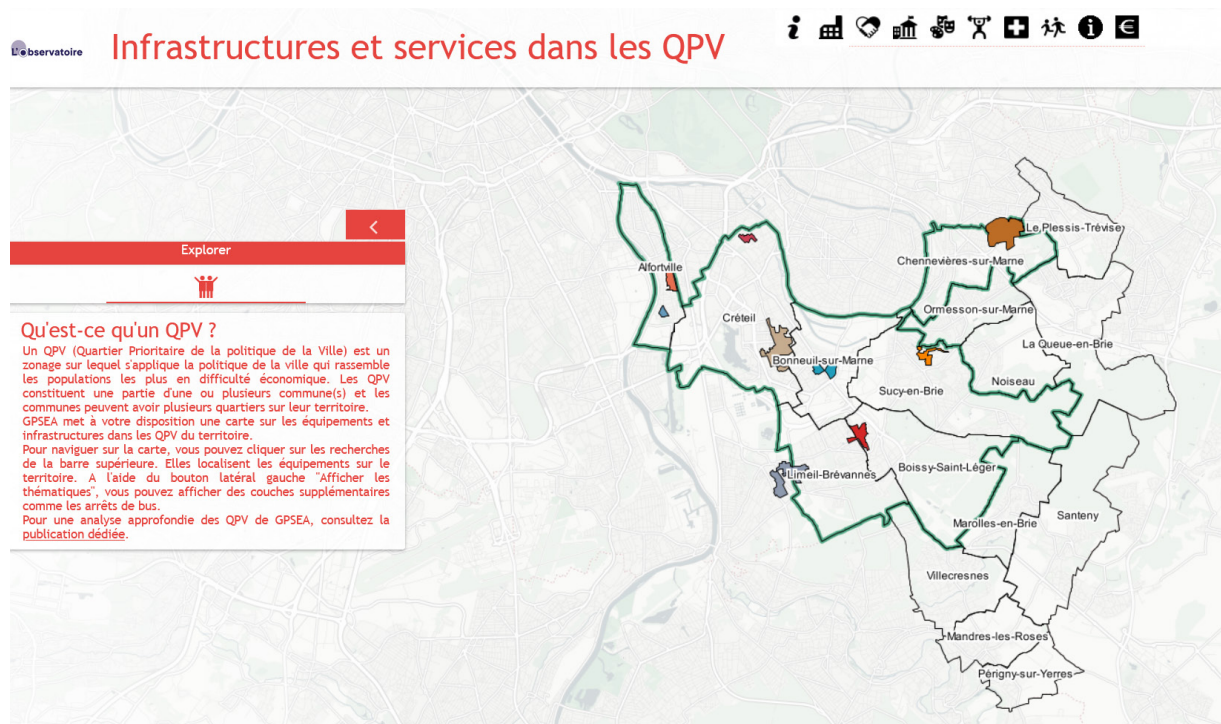
Moins de 20 % des habitants sont diplômés du supérieur, les emplois précaires sont nombreux et le taux de chômage est très élevé, avec plus d'un quart de la population inactive.

La Cité de l'Emploi est un dispositif piloté par GPSEA qui vise à **aller vers les publics "sensibles"**, à les orienter vers un accompagnement socio-professionnel et à animer le réseau local des acteurs de l'emploi. Elle se positionne comme une porte d'entrée et un cadre collaboratif pour coordonner le programme d'actions annuelles. Ces actions incluent la construction de parcours vers l'emploi, le développement de l'entrepreneuriat, des innovations en matière d'insertion, la levée des freins à l'emploi, et la promotion de l'économie sociale et solidaire.

L'égalité femmes-hommes est également prise en compte, avec un accompagnement renforcé pour les femmes favorisant la formation, l'accès à la mixité des métiers et luttant contre les stéréotypes de genre pour améliorer l'employabilité. Plusieurs projets existent comme "Booster professionnel" pour permettre la remobilisation des femmes à l'emploi ou "Jump in tech" pour promouvoir les métiers du numérique auprès des jeunes filles.

Afin de **lever les freins à la mobilité** et donc à l'accès à l'emploi, il existe des projets d'auto-écoles sociales et de bourses au permis. Ces actions sont déployées auprès des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Les infrastructures et les services dans les QPV de GPSEA



Vous souhaitez en savoir plus sur les QPV sur le territoire GPSEA ? **Une carte interactive a été développée pour compléter les informations** de cette publication et replacer ces quartiers dans le contexte territorial. Cette carte permet notamment d'afficher les infrastructures et les services qui y sont disponibles.

La carte interactive est disponible : [ici](#)

Il est également possible de flasher le code



Définitions

Diplômes du supérieur : niveau bac+2 et au-delà.

Emplois précaires : emplois qui ne dégagent pas une rémunération assez importante pour pouvoir vivre de manière décente (CDD, emplois aidés, intérim, stage).

Famille mono-parentale : famille qui comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants.

Famille nombreuse : famille de 3 enfants et plus.

Inactifs : personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage (retraités, étudiants...).

Indice de Jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

Prestations sociales : aides versées aux individus ou familles pour alléger les coûts liés à la protection contre divers risques. Elles couvrent six principaux domaines : la vieillesse, la santé, la maternité-famille, la perte d'emploi, les difficultés de logement, et la pauvreté ou l'exclusion sociale.

Revenu médian : se trouve à un point où la moitié des salaires sont supérieurs et l'autre moitié sont inférieurs.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté représente la part des personnes vivant dans des ménages dont le niveau de vie, après impôts et aides sociales, est inférieur à 60 % du revenu médian de la population.

Pour aller plus loin

Contrat Engagements Quartiers 2030

Le Contrat Engagements Quartiers 2030 du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir est adopté en 2024. Le territoire passe ainsi de 2 contrats (un pour le Haut Val-de-Marne et un pour Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne) à **un seul contrat territorial**.

Les axes prioritaires du nouveau contrat concernent **4 thématiques principales** (santé, insertion – emploi, accès aux droits et aux services, citoyenneté et coéducation) et 2 thématiques transversales (transition écologique et égalité femmes – hommes). Il est signé pour 6 ans (2024–2030) et concerne 7 villes et 9 quartiers prioritaires.



A consulter pour prolonger la lecture :

- Les chiffres-clés par commune (décembre 2023)
- L'inclusion numérique sur le territoire de GPSEA (mars 2022)
- Le logement à GPSEA (mai 2021)

Depuis 2022, le territoire dispose d'un **indice de vulnérabilité sociale**. Portant sur l'ensemble des IRIS et non pas les seuls QPV, cet outil permet d'avoir une image de l'ensemble du territoire à un instant donné. Il agrège 8 indicateurs socio-démographiques et socio-économiques afin de synthétiser la fragilité des quartiers.

GPSEA a également inscrit dans son contrat **la création d'indicateurs** pour suivre de manière objective et annuelle l'évolution de la situation des quartiers et ainsi orienter la mise en œuvre des actions et les demandes de financements sur des "secteurs de fragilité sociale et économique".

Méthodologie

Pour obtenir les données du recensement de la population à l'échelle des QPV, deux méthodes ont été appliquées :

Données des zonages à façon obtenues auprès de l'INSEE : les QPV doivent contenir au moins 1 000 logements, et se situer sur une seule commune de plus de 10 000 habitants.

- Grand Ensemble à Alfortville
- Chanteraine à Alfortville (le périmètre a dû être redessiné pour correspondre aux 1 000 logements)
- Fabien - Saint-Exupéry à Bonneuil-sur-Marne
- Fosse Rouge - Cité Verte à Sucy-en-Brie
- Mont Mesly - La Habette - Coteaux Du Sud à Créteil
- Le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne (le secteur sur Champigny-sur-Marne est hors étude)

• La Haie Griselle - La Hêtraie à Boissy-Saint-Léger (le périmètre devant se situer sur une seule commune et devant contenir au moins 1 000 logements pour recevoir les données, le secteur La Hêtraie à Limeil-Brévannes ne fait pas partie des données reçues le secteur était beaucoup trop petit pour être redessiné et atteindre les 1 000 logements.

Ces données ont un fort degré de fiabilité, puisqu'elles correspondent au découpage exact des QPV.

Données de l'IRIS : pour les QPV qui ne remplissent pas les conditions d'obtention des données auprès de l'INSEE, la méthode des IRIS est choisie. Il faut que le QPV soit situé sur un seul IRIS.

- Les Bleuets à Créteil
- Saint-Martin à Limeil-Brévannes

Les quartiers prioritaires de GPSEA

Conception et rédaction : Direction de l'Observatoire

observatoire@gpsea.fr

Sources : indiquées dans la publication.

Date : novembre 2024

www.facebook.com/sudestavenir www.twitter.com/sudestavenir www.linkedin.com/company/27021702

EUROPARC

14, rue Le Corbusier
94046 CRÉTEIL CEDEX
01 41 94 30 00
<https://sudestavenir.fr/>

